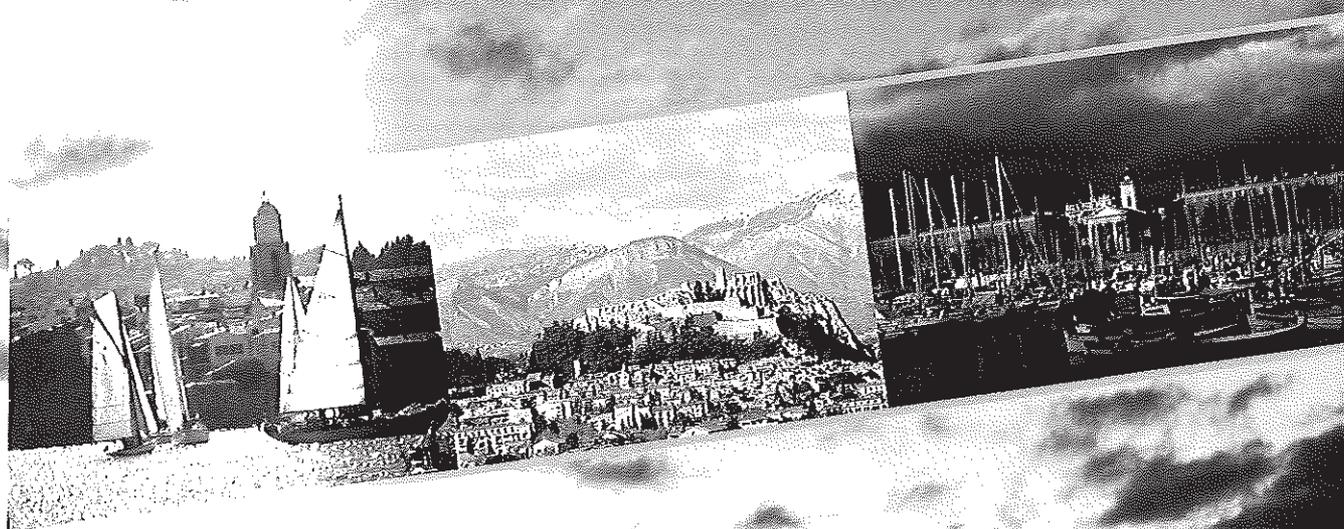


# COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS Exercice 2009

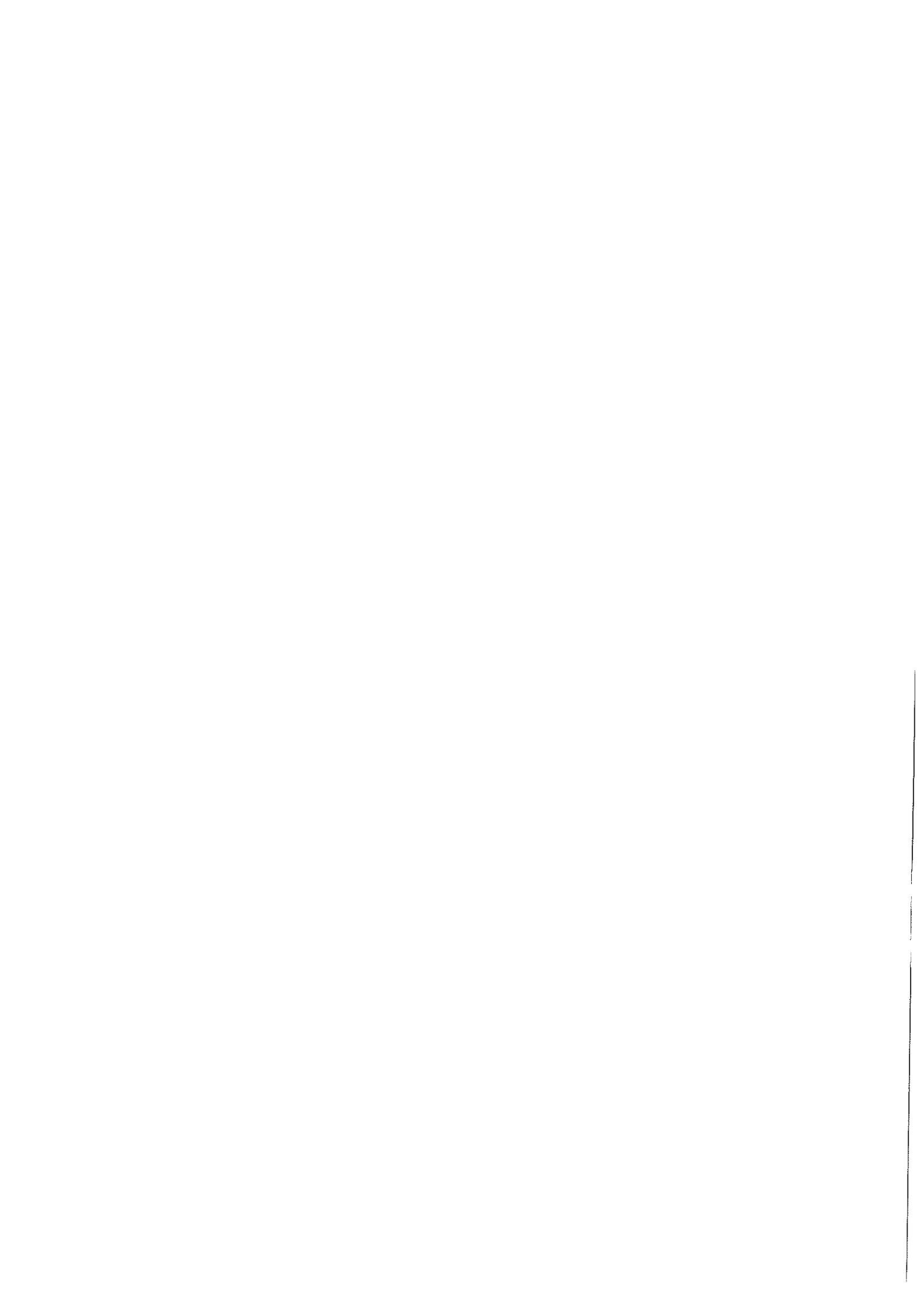
*Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel  
PROVENCE CÔTE D'AZUR*



*Vous êtes différents, NOUS aussi*

**CA**  
PROVENCE  
CÔTE D'AZUR

[www.ca-pca.fr](http://www.ca-pca.fr)



*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur  
Société Coopérative à Capital Variable  
Siège social : Avenue Paul Arène- Les Négadis  
83002 Draguignan  
RCS Draguignan n°415 176 072*

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

## **LE CONTEXTE**

### **Le contexte international et national**

#### ▪ Les banques centrales :

La Banque Centrale Européenne, depuis le premier janvier, a réduit son taux directeur de 150 bp, le passant de 2.50% à 1% -dernière annonce de baisse datant du 7 mai- pour tenter d'endiguer le phénomène de récession naissant dans certains pays de la zone Euro (nb : ce taux ayant déjà baissé de 4.25% à 2.5% entre juillet et décembre 2008). L'injection massive de liquidité au cours de l'année, ainsi que cette faiblesse des taux de refinancement, a pour but de stimuler la demande en relançant le crédit.

Celui de la FED continue de se situer dans une zone comprise entre 0 et 0.25% et celui de la Bank Of England à 0.50%.

#### ▪ Les marchés financiers :

Après un premier trimestre fortement négatif (-12.76%), l'indice CAC 40 s'est rattrapé au deuxième, mais surtout au troisième trimestre 2009. Celui-ci aura repris 22.32% sur l'année en terminant l'année en dessous des 4000 Pts à 3936.33 Pts, ceci faisant suite à une chute record de l'indice français CAC40 en 2008 de 42,7%.

#### ▪ Les matières premières et les devises:

Après avoir connu un record historique en juillet 2008 à 147 \$ et une forte chute pour terminer l'année à 45 \$, le baril de pétrole s'est apprécié en 2009 de près de 80%. Il atteint quasiment les 80 \$ au 31 décembre 2009.

La parité €/ \$ s'établit au 31/12/2009 à 1.436, soit une évolution de +2.35% sur l'année.

Soutenu par le repli du billet vert et par la hausse du baril de pétrole, l'or s'adjuge 25% de hausse sur l'année.

#### ▪ L'économie et son financement :

Après quatre trimestres de repli liés à la crise mondiale, la France connaît une hausse du PIB au 2ème et au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 (+0,3 % à chaque trimestre). Les prévisions pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2009, font état d'une évolution favorable du PIB comprise entre 0.5 et 0.6%.

A décembre 2009, l'indice des prix à la consommation connaît une variation positive de +0.82% sur un an.

Entre mai et Octobre, l'inflation a été négative en France (jusqu'à -0.75% en Juillet), il faut remonter à 1957 pour retrouver une inflation annuelle négative.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le financement de l'économie, l'État a passé avec les établissements de crédit des conventions visant à faciliter leur refinancement pour soutenir le crédit à l'économie, l'Observatoire du Crédit ayant été désigné comme organe de contrôle.

Les banques françaises se sont engagées à faire progresser de 3 à 4% en 2009 le volume des crédits aux ménages et aux entreprises. Cependant, le bouleversement économique du à la crise a entraîné une faiblesse dans la demande de crédit et les engagements pris risquent de ne pas être tenus. Malgré cette conjoncture, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a enregistré une hausse de ses créances sur l'année 2009 de 7.82%.

▪ Le marché de l'habitat :

La baisse des taux des crédits immobiliers (CA PCA : de 5.11% en décembre 2008 à 3.86% en Décembre 2009 -taux des réalisations des prêts non règlementé-) allié à une baisse des prix des logements (FNAIM 2009 : -6.7% sur les appartements et -12% sur les maisons) a engendré une légère reprise du secteur immobilier à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre.

Concernant le Crédit Agricole-Provence Côte d'Azur, l'activité crédit habitat a connu un net ralentissement sur les deux premiers mois de l'année, mais un redressement des réalisations a eu lieu à partir du mois de mars. Moyenne des réalisations mensuelles en crédit habitat : 105 M€ pour 2009, 130 M€ pour 2008.

A partir du mois de juin, nous retrouvons les niveaux moyens de 2008 avec une fin d'année exceptionnelle (160 M€ en décembre). L'augmentation du montant des encours de crédit habitat pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est de +7.52% pour 2009.

## Les actualités de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

Fort d'un projet d'entreprise dynamique, nous avons porté à maturité notre stratégie de banque personnalisée pour tous, où le conseil est au centre de la relation.

L'année 2009 est marquée par la continuité de nos efforts portant sur nos valeurs de "relations durables" dans un contexte pourtant très concurrentiel et à stratégie souvent très court-termistes.

Cette année est aussi celle du développement de notre communication autour de cette vision de la relation commerciale.

### **Un réseau innovant et le développement de l'offre en Full Multi-canal**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a poursuivi ses efforts de modernisation de son réseau en développant l'aménagement en concept « Azur Espace » d'agences existantes (14) et en créant l'agence. Concept Store à Sophia Antipolis qui allie développement durable, technologie, et expertise bancaire.

Nous continuons ainsi nos orientations basées sur la qualité de la relation et la proximité clientèle.

En complément du réseau et pour répondre au besoin de notre clientèle, le développement des services en ligne, notamment la souscription de contrats par Internet, l'E-relevé et la nouvelle offre de Crédit Agricole En Ligne, viennent consolider notre politique de banque à accès multiples, le client conservant le choix des canaux qu'il souhaite utiliser.

### **Le développement des pôles d'expertises**

Dans le but d'améliorer la synergie des métiers et l'efficacité des processus :

- A l'intention de la clientèle internationale, nous avons complété l'étendue des services qui leur sont offerts (plateforme téléphonique spécifiques, vitrine internet dédiée et Conditions Générales de Banque traduites),
- Afin de mieux répondre à une clientèle moyen et haut de gamme dans une relation de proximité, nous avons consolidé un réseau de Conseillers en Gestion de Patrimoine,
- Enfin, débutant en novembre 2009, le lancement de la marque "Crédit Agricole Banque Privée" au service de notre clientèle Haut de gamme. Cette marque est construite autour d'une signature « Un autre regard sur la banque privée » qui a pour ambition de prouver notre différence et notre expertise par rapport aux autres acteurs du marché.

### **La synergie Caisse Régionale / Square Habitat**

En créant des partenariats avec des agences immobilières à travers des prises de participation, la stratégie de la Caisse Régionale dans ce domaine est en plein développement avec la montée en puissance de la synergie entre Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et sa filiale Square Habitat.

Cela permet de développer l'activité de bancassurance, d'augmenter notre part de marché en crédit habitat, de favoriser la conquête de nouveaux clients en répondant à leurs besoins immobiliers et de participer au développement de l'habitat sur nos territoires.

La création d'un journal d'annonces immobilières "Square<sup>2</sup>", de corners immobiliers dans les agences bancaires et de conventions entre les agences immobilières et le réseau servent de support à cette alliance. En 2009, Square Habitat est devenu le 4ème apporteur de dossiers crédits de la Caisse Régionale.

## **Une banque responsable et citoyenne**

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a consolidé en 2009 des valeurs fortes autour de son image de Banque Verte avec :

- Le développement de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole en 2009 dont l'objet est de soutenir les projets œuvrant pour la qualité de l'environnement et du cadre de vie, tels que les projets liés à la préservation ou au développement du patrimoine naturel, l'aménagement de nos territoires, les énergies, les transports, le logement.
- Le lancement par le Crédit Agricole du Green Banking, une autre façon de faire de la banque : en finançant des projets responsables, en faisant une gestion d'actifs engagée, en soutenant les énergies de substitution, en promouvant la croissance responsable, et réduisant son empreinte écologique directe et en la compensant.
- L'inscription du développement durable dans le projet d'entreprise en 2007 a été concrétisée cette année avec la mise en place du label " Adoptons l'Eco-Attitude ", le lancement du site Intranet de covoiturage, le développement des publications électroniques en remplacement de celles en papier (en interne et en externe, dont les E-relevés) et la généralisation de l'utilisation des visio et audioconférences.
- La promotion de l'emploi des travailleurs handicapés avec l'association Handicap et Emploi au Crédit Agricole (HECA).

## **Le devoir de gérer**

Le Crédit Agricole se devait, pour répondre au défi de cette année 2009, de poursuivre la mise en place des mesures d'amélioration de sa rentabilité. Ceci s'est matérialisé par la mise en place de l'action ECO 2009 qui a permis de baisser significativement nos charges de fonctionnement.

Les Caisses Régionales du Crédit Agricole ont décidé de fonder un Système d'Information unique. Le projet NICE, Système interactif et multi canal adapté à la banque 2.0 de demain utilisant les nouvelles technologies (écrans tactiles,...), amènera une rationalisation des coûts pour les Caisses Régionales

## **Les Chiffres clés**

Nos parts de marché encours crédits progressent de 66 bp passant de 23.90% (Déc. 08) à 24.56% (nov. 09). Sur la collecte, nous gagnons 74 bp passant de 21.74% (Déc.08) à 22.48% (Nov. 09).

Durant cette année, ce sont 47827 clients nouveaux qui sont venus rejoindre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

Enfin, le lancement en février de la commercialisation du Livret A par notre réseau a été couronné de succès avec plus 100.000 Livrets A en stock en 2009.

## LE BILAN

Le total Bilan s'établit à 13 757 M€ au 31 décembre 2009, en hausse de 4.8%, soit + 626 M€, par rapport au 31 décembre 2008.

### L'ACTIF (en millions d'euros)

BILAN ACTIF	31/12/2008	31/12/2009	Var	%
<b>Opérations de Trésorerie et Interbancaires</b>	<b>1 790</b>	<b>1 671</b>	<b>-119</b>	<b>-6,6%</b>
- Caisses, Banques Centrales	102	98	-4	-3,9%
- Effets Publics et Valeurs Assimilées				
- Créances sur les Ets de Crédit	127	126	-1	-0,8%
- Opérations Internes au Crédit Agricole	1 561	1 447	-114	-7,3%
<b>Opérations avec la Clientèle</b>	<b>9 810</b>	<b>10 580</b>	<b>770</b>	<b>7,8%</b>
<b>Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe</b>	<b>165</b>	<b>195</b>	<b>30</b>	<b>18,2%</b>
<b>Actions et Autres Titres à Revenu Variable</b>	<b>217</b>	<b>114</b>	<b>-103</b>	<b>-47,6%</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>775</b>	<b>815</b>	<b>40</b>	<b>5,2%</b>
- Participations et autres Titres détenus à long terme	639	678	39	6,1%
- Parts dans les Entreprises liées	13	15	2	15,4%
- Immobilisations Incorporelles	16	16	0	0,0%
- Immobilisations Corporelles	107	106	-1	-0,9%
<b>Comptes de tiers et divers</b>	<b>375</b>	<b>382</b>	<b>7</b>	<b>1,9%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13 132</b>	<b>13 757</b>	<b>625</b>	<b>4,8%</b>

A) Les opérations de trésorerie et interbancaires à 1671.6 M€ baissent de 118 M€ (soit -6.6%) et représentent 12.15% du bilan contre 13.63% en 2008. Il s'agit là des encaisses, des comptes courants et des placements monétaires.

B) Les opérations avec la clientèle à 10 579.7 M€ augmentent de 769.2 M€ (soit +7.8%). Les encours nets de crédit augmentent de 7.8% (775 M€). Les réalisations importantes de prêts (2.1 Md €) expliquent cette augmentation.

Le poids des créances clientèles sur le total bilan passe à 76.9% contre 74.7% en 2008.

C) Opérations sur titres à 308.3 M€ baissent de -73.7 M€ (soit -19.3%) : +29.5 M€ sur les obligations et autres titres à revenu fixe et -103.2 M€ sur les actions et autres titres à revenu variable.

D) Valeurs Immobilisées à 815.4 M€ augmentent de 40.6 M€ (soit + 5.2%) : +17.3 M€ d'augmentation de capital SAS LA BOETIE (soit 478.5 M€) et augmentation de capital de +2.5M€ dans la filiale PCA IMMO (pour un total de 10 M€).

E) Les comptes de tiers et divers à 382.3 M€ augmentent de 7.7 M€ (soit +1.9%) correspondent à des suspens normaux de fin d'exercice avec notamment les comptes d'encaissement et les comptes gérés.

## LE PASSIF (en millions d'euros)

Bilan PASSIF	31/12/2008	31/12/2009	Var	%
<b>Dettes envers les Ets de Crédit</b>	<b>6 427</b>	<b>6 746</b>	<b>319</b>	<b>5,0%</b>
<b>Opération avec la Clientèle</b>	<b>4 728</b>	<b>4 589</b>	<b>-139</b>	<b>-2,9%</b>
<b>Dettes représentées par un Titre</b>	<b>402</b>	<b>742</b>	<b>340</b>	<b>84,5%</b>
<b>Comptes de Tiers et divers</b>	<b>244</b>	<b>234</b>	<b>-10</b>	<b>-4,0%</b>
<b>Provisions pour Risques et Charges</b>	<b>83</b>	<b>105</b>	<b>22</b>	<b>26,5%</b>
<b>Dettes Subordonnées</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>-1</b>	<b>-4,2%</b>
<b>Fonds pour Risques Bancaires</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Capitaux Propres hors F.R.B.G</b>	<b>1 187</b>	<b>1 281</b>	<b>94</b>	<b>7,9%</b>
- Capital Souscrit	83	83	0	0,0%
- Primes d'Émission	243	243	0	0,0%
- Réserves	757	850	93	12,3%
- Provisions Réglementés. et Subv.	1	1	0	0,0%
- Report à nouveau				
- Résultat de l'Exercice	103	104	1	1,0%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>13 132</b>	<b>13 757</b>	<b>625</b>	<b>4,8%</b>

A) Les dettes envers les établissements de crédit augmentent de 320.1 M€ pour un poids relatif dans le bilan stable à 49%. Les variations sont réparties comme suit :

- Avances traditionnelles CASA (-82 M€),
- Avances miroirs de la collecte d'épargne (+188M€),
- Avances globales (-163 M€, dont -600 M€ en Classiques et +436 M€ en Spécifiques),
- Emprunts en blanc (+385 M€).

B) Les opérations avec la clientèle ont connu une variation à la baisse de 139.7 M€ (-3%). Elles sont constituées par les comptes créditeurs à vue de la clientèle qui totalisent en point de passage à fin décembre 3 353 M€, soit une augmentation de +10.4 % (en encours moyen journalier pour l'année 2009, cette variation s'établit à +1.45%) et d'autre part par les comptes créditeurs à terme de la clientèle en forte baisse de 460 M€.

C) Les dettes représentées par un titre, soit les bons de caisse et les certificats de dépôt négociables, sont en hausse de 339.7 M€ à 741.9 M€ (soit +84.5%)

D) Les comptes de tiers et divers sont en baisse de 9.8 M€ (soit -4%). Ils représentent les charges à payer et produits constatés d'avance de fin d'exercice.

E) Les provisions pour risques et charges sont en forte augmentation de +21.5 M€ à 104.6 M€ (soit +26.5%), il s'agit là principalement d'une dotation de 14.7M€ sur notre risque crédit, d'une dotation de 3.3 M€ sur les titres Sélecta ainsi que d'une dotation de 1.8 M€ (-0.3 M€ de reprise) sur la provision DAT à taux progressif.

F) Les dettes subordonnées sont en légère baisse de 0.6 M€ à 23.1 M€.

G) Les Fonds pour Risques Bancaires et Généraux : aucune dotation ou reprise, laissant l'encours de notre FRBG à 37 M€.

H) Les capitaux propres hors FRBG en augmentation de 94.4 M€ proviennent pour :  
+ 93,4 M€ d'augmentation des réserves (intégration du résultat conservé 2008) et de +1.1 M€ de progression du résultat de l'exercice qui s'élève à 104.1 M€.

## LE COMPTE DE RÉSULTAT

### PNB

Notre PNB 2009 s'élève à 451.3 M€ en hausse de 40.7 M€, soit +9.91 %.  
Retraité des éléments d'épargne logement notre variation aurait été de +9.39%.

I) **La Marge d'Intermédiation** à 226.1 M€ en augmentation de 34.1M€ soit +17.76 %.  
Retraité des éléments d'épargne logement, l'évolution s'établit à +16.56 %

*A) Produits*

- Produits sur prêts : 429 M€ en baisse 2,2 M€ (soit -0.52%)

Cette stagnation est le produit d'une activité soutenue des crédits, + 7.82% de variation d'encours fin d'année et d'un taux moyen des créances en forte baisse de 65bp sur 2009 (due à la révision des prêts à taux variables et à des taux de réalisation en baisse).

- Produits de trésorerie : 37.3 M€ en baisse de 17,2 M€ (soit -31.48%) : baisse de l'évolution du taux de l'EONIA et du taux de la BCE.

*B) Charges*

- Coût de la ressource Clientèle : 124.4 M€ en baisse de 20.4 M€ (soit -14.10%)

Une forte baisse sur l'année des encours de DAT (-460 M€) liée à la baisse des taux (double effet prix/volume). De plus, forte baisse des intérêts des avances miroirs due à celle des taux de rémunération des livrets.

- Coût de la Ressource Marché : 130.3 M€ en baisse de 23.1 M€ (soit -15.07%) due à la baisse des taux courts.

*C) Macro couverture* : 0.4 M€, coût en baisse de 7.6M€ (soit -95.26%)

*D) Incidence nette des risques crédits (partie intérêts)* : dotation de 1.2 M€ (en baisse -36.33%)

*E) Marges diverses* : 15 M€ (-0.5 M€ par rapport à décembre 2008).

*F) Actualisation de la Solvabilité* : -0,2 M€ de variation par rapport à 2008 :

Il s'agit là de l'actualisation et/ou désactualisation des flux de recouvrement du stock de provision (disposition réglementaire CRC 2002-03)

*G) Incidence des risques liés à l'Epargne Logement* : dotation de 0.3 M€ (en baisse de 87.16%) par rapport à décembre 2008 : L'évolution de cette dotation est expliquée en partie par la modification du modèle de provisionnement et par l'évolution des taux.

II) **La Marge sur commissions** avec un total de 169.8 M€ augmente de 8.6 M€, soit +5.34% :

*A) Les commissions sur crédit* à 6.4 M€ affichent une baisse de -0.9M€ liée au ralentissement, au premier semestre, de l'activité crédit habitat.

*B) Les commissions sur Produits d'Assurances* totalisent 62.4M€ en hausse de 6.7 M€ dont 2.8M€ pour l'assurance IARD, 2.3 M€ en assurance-vie et 1.9 M€ en ce qui concerne l'assurance Décès Invalidité.

*C) Les commissions sur valeurs mobilières* à 12 M€ ont perdu 1.4M€ soit -10.2%, dont -1M€ de moindre commissionnement sur encours des OPCVM.

*D) La commission sur les services* à 12.7 M€ en hausse de + 3.7 % (effet volume).

*E) La commission sur la gestion des comptes* est de 75,3 M€. Elle est en hausse de + 4.09 % principalement en activité cartes, porteurs et adhérents.

*F) Les autres commissions* atteignent 1.3M€ en hausse de 0.7 M€.

III) La Marge sur Activité Portefeuille et Propre CR avec un total de 55.4 M€, soit -3.51%, a enregistré une baisse de 2 M€ : les dividendes de participations SAS La Boétie ont fortement diminué en passant de 30.1 M€ à 14.8 M€.

### CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 249.8 M€ en baisse de -0.93 %.

Elles se décomposent comme suit :

A) Les charges de personnel représentent 150.9 M€ en hausse de +0.60%.

B) Les autres charges de fonctionnement représentent 98.9 M€ en baisse de 3.2 M€ soit -3.17%. Cette baisse est en partie expliquée par l'action Eco mise en place mi-2009.

### RBE et COEX

Le Résultat Brut d'Exploitation est en augmentation de 27,16% par rapport à 2008 et ressort à 201.4 M€. Le Coefficient d'Exploitation passe de 61.41 % à 55.36 % soit -605 bp.

### COUT DU RISQUE

Le Coût du Risque s'établit à 44.6 M€ contre 14.4 M€ en 2008, soit une augmentation de 30.2 M€.

L'incidence nette pour risques crédits s'élève à -23.8 M€ contre -20.7 M€ en 2008.

Les dotations nettes sur les provisions pour risques et charges représentent 20.5 M€ contre une reprise de 8.2 M€ l'année dernière. Elles sont constituées principalement par une dotation aux provisions sur risque collectif de 14.8 M€, par une dotation nette sur risque bancaire de 6 M€ et par une reprise nette sur risque opérationnel de 0.2 M€

### CHARGE FISCALE

La charge fiscale s'élève à 51.3 M€, en hausse de 7 M€..

### RESULTAT NET

Compte tenu de tous ces éléments, le Résultat Net s'établit à 104,1 M€ en augmentation de 1.03 % par rapport à 2008.

## PERSPECTIVES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur va, en 2010, continuer sa politique de développement par la conquête de nouveaux clients sur l'ensemble de ses marchés, du particulier aux marchés d'expertise, entreprises et clientèle internationale.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, forte de la réussite de son projet d'entreprise "La banque personnalisée pour tous", a décidé de donner un nouvel élan à sa politique de relation durable. En certifiant notre process conseil au service de nos clients, en poursuivant la démarche mutualiste de l'entreprise, en s'impliquant toujours plus au service du développement régional, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur rassemble toutes les conditions pour réussir son nouveau challenge "La Banque Loyale"

La mise en œuvre et le succès de la Banque Loyale permettra à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur de rester ancrée comme leader sur son territoire.

## PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur applique à compter du 1er janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises. Ce changement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sur la période.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur comptabilise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 les frais d'acquisition sur titres (hors portefeuille de transaction) dans leur prix d'acquisition comme autorisé par le règlement CRC 2008-07 et selon les dispositions liées au changement d'option fiscale prévues à l'article 314.2 du PCG.

Ce changement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sur la période.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Toutefois, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun évènement postérieur à la clôture des comptes individuels de l'exercice.

## DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous signalons que le solde des dettes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2009 à 879 K€.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur règle les factures reçues dans les jours suivant leur réception, soit un délai maximum de 30 jours date de facture.

## LES PRINCIPAUX RATIOS

### • Ratios de Gestion

Le coefficient d'exploitation (part du PNB consommé par les charges de fonctionnement) s'établit à 55,36%.

Le Résultat sur Bilan (ROA - *Return on asset*) s'élève à 0,76 %

La Rentabilité des Fonds Propres (ROE - *Return On Equity*) s'établit à 8,85%.

### • Ratio de Solvabilité

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'azur est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'azur est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen C.R.D. (*Capital Requirements Directive*)(2006-48-C.E. et 2006-49 C.E.).

Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'azur a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne C.R.D.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95% des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en C.A.D. jusqu'au 31/12/2007
- 90% de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80% de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

-les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,

-les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,

-les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

	31.12.2009	31.12.2008
Fonds propres de base (tier 1)	1 302 057	1 059 065
Fonds propres complémentaires (tier 2)	30 692	30 392
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions (1)	602 633	432 537
Total des fonds propres prudentiels	730 116	656 920

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur doit respecter en permanence un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/2009, avec un ratio de 10,46%, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur répond à ces exigences réglementaires. Le taux ressortait à 9,10% au 31/12/2008.

## MONTANT DES DIVIDENDES ET DES AUTRES REVENUS DISTRIBUES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'azur est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

### Résultat par action

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

### Affectation du résultat et fixation du dividende 2009

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur du 31 mars 2010.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'Administration d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009 se soldant par un bénéfice de 104 126 003,60 Euros.

(en euros)

BENEFICE	104 126 003,60
INTERETS AUX PARTS	-1 872 211,50
REMUNERATIONS DES CCA	-7 807 774,08
AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE	-70 834 513,53
AUTRES RESERVES	-23 611 504,49

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les intérêts aux parts sociales et autres revenus distribués au titre des 3 derniers exercices ont été les suivants :

(en Euros)

Exercice	Nombres de parts sociales	Distribution	Intérêts nets
2007	4 160 470	1 965 822,07	0,47
2008	4 160 470	1 965 822,07	0,47
2009	4 160 470	1 872 211,50	0,45

(en Euros)

Exercice	Nombres de CGA	Distribution	Intérêts nets
2007	1 386 816	7 696 828,80	5,55
2008	1 386 816	7 724 565,12	5,57
2009	1 386 816	7 807 774,08	5,63

## LES COMPTES CONSOLIDES

Le Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a clôturé son exercice au 31 décembre 2009.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a subi des modifications au cours de l'exercice 2009 avec la sortie de la SNC PATRIMOCAM et de la SNC PATRIMO II dont les impacts étaient devenus non significatifs sur les comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation comprend donc les entités suivantes:

### - La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

-Trois **Caisses locales à vocation départementale** et cinquante-six **Caisses locales**, sociétaires de la Caisse Régionale. Les Caisses locales ont une activité d'intermédiaire financier du fait des actions de représentation qu'elles mènent, ainsi que des avis et décisions rendus sur les dossiers de crédit de leur circonscription territoriale.

Elles exercent également un rôle d'animation et de communication auprès des sociétaires, des clients, des organismes socioprofessionnels et des organisations sociales, sportives et culturelles de leur circonscription.

Leur total bilan cumulé s'élève à 151 M€ et leurs résultats cumulés ressortent à 3 661 K€.

- La **SAS PCA IMMO**, contrôlée à 100%, qui a pour activité la prise de participations dans le domaine de la transaction immobilière.

Son total bilan s'élève à 8 M€ et son résultat ressort à -742 K€ au 31 décembre 2009

### Bilan

Le total Bilan consolidé s'élève à 13 882 millions d'euros, en augmentation de 6,41 % par rapport au 31 décembre 2008.

Par rapport aux comptes sociaux (total bilan : 13 757 millions d'euros), les principaux éléments de variations concernent les valorisations des titres de participation dans la SAS la Boétie, la valorisation du portefeuille de titres de placement, la valorisation des instruments financiers et la valorisation des impôts différés.

### Compte de Résultat

Le **Produit net Bancaire** s'élève à 452 millions d'euros, il est supérieur au PNB social de 0,8 millions d'euros. Il inclut l'impact de la filiale SAS PCA IMMO, le retraitement des distributions de dividendes, de bénéfices et de commissions intragroupe, ainsi que l'évaluation à la juste valeur des actifs de transaction.

Le **Résultat Brut d'Exploitation** s'élève à 200,5 millions d'euros contre 201,4 millions d'euros en social. Il inclut la variation du PNB et l'impact des charges de fonctionnement de la filiale SAS PCA IMMO et des Caisses locales.

Le **Résultat net** consolidé du groupe ressort à 109,2 millions d'euros au 31 décembre 2009. Comparé au résultat social de la Caisse Régionale, il est supérieur de 5,1 millions d'euros.

L'écart provient de l'intégration des résultats des Caisses Locales ainsi que de la SAS PCA IMMO, des opérations de retraitement ou d'élimination spécifiques à la consolidation, ainsi que de l'impact positif de 5,4 millions d'euros au 31/12/2009 des retraitements d'impôts différés.

**Evènements postérieurs à la clôture**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun évènement postérieur à la clôture des comptes consolidés de l'exercice.

**Perspectives**

Le Groupe Crédit Agricole Provence Côte d'Azur prévoit en 2010 sur le domaine immobilier une consolidation de l'activité, une optimisation des organisations et un renforcement des synergies entre les entités.

## FACTEURS DE RISQUES

### Introduction

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse Régionale sont :

- Les **risques de crédit** : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les **risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (**risque de Taux d'Intérêt Global**) ou des taux de change (**risque de change**) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (**risque de liquidité**).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, il convient de citer en complément des facteurs précédents :

- Les **risques opérationnels** : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les **risques juridiques** : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les **risques de non-conformité** : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La surveillance des risques s'appuie sur le dispositif de contrôle interne.

Suivant la définition partagée au sein du Groupe Crédit Agricole, le contrôle interne est l'ensemble des dispositifs visant à la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse Régionale, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Conformité avec les règles internes et externes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les principes d'organisation des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- d'implication directe de l'organe exécutif (Direction générale) dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de responsabilité de l'ensemble des acteurs avec un rôle prépondérant de la hiérarchie dans l'analyse et la maîtrise des risques,
- de couverture exhaustive des activités et des risques ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- de processus de décision, fondé sur des délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour ;
- de déploiement de fonctions de contrôle spécialisées, indépendantes des unités opérationnelles,
- d'information de l'organe délibérant (Conseil d'administration)

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre ont pour objectif une information régulière, notamment de la Direction Générale et du management, du Comité de Contrôle Interne, du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et sur son adéquation aux risques encourus.

## **RISQUE DE CREDIT**

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

### **I. Objectifs et politique**

Dans le cadre du Projet d'Entreprise de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, la Politique Crédits a été mise à jour en 2002. Elle a été formalisée dans un document validé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 21 juin 2002. Cette politique a été communiquée à l'ensemble des entités concernées (Réseau d'Agence, Caisses Locales et Départementales).

Le document s'articule autour des 7 chapitres suivants :

1. REFERENTIEL RISQUE CREDIT
2. MODALITES DE FINANCEMENT
3. POLITIQUE DE DIVISION DES RISQUES
4. POLITIQUE DE PARTAGE DES RISQUES
5. POLITIQUE DE GARANTIE
6. OPERATIONS SPECIFIQUES
7. DISPOSITIF DE SUIVI DES RISQUES

Ce document a vocation à être révisé annuellement. La dernière révision a été réalisée en décembre 2009.

### **II. Gestion du risque de crédit**

#### **1. Principes généraux de prise de risque**

Pour chacun des facteurs de risques identifiés, il existe un dispositif de limites globales formalisées dans le document de Politique Crédits par des règles de partage et de division des risques. Ces limites sont établies en référence aux fonds propres ou aux encours de la Caisse Régionale.

Le Département Pilotage du Contrôle Permanent a en charge la vérification du respect des limites. Un reporting trimestriel est adressé à la Direction Générale et à tous les membres du Comité de direction.

## 2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

### 2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A

Le contrôle permanent du Dispositif Bâle II est assuré par le Département Pilotage du Contrôle Permanent qui en assure l'administration et la surveillance.

### 2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

## 3. Dispositif de surveillance

La fonction Contrôle Central des Risques est assurée par le Pilotage du Contrôle Permanent.

Le dispositif de surveillance des risques est basé sur :

- le Comité de Contrôle interne
- le Comité des risques crédits
- la fonction Contrôle Central des Risques au sein du Pilotage du Contrôle Permanent
- les revues de dossiers
- la prise en compte des enseignements du contentieux.

Le Comité de Contrôle Interne assure le pilotage et le suivi des risques crédits au niveau de la Caisse Régionale.

Ce dernier a vocation à être régulièrement informé sur :

- l'application des règles prudentielles
- la situation des grands risques
- les principaux constats effectués lors des revues de dossiers
- l'évolution des créances douteuses et litigieuses
- les constats et recommandations des commissaires aux comptes
- toutes analyses, études, projets concernant les risques

Le Comité des Risques Crédits a pour mission générale le suivi des risques crédits par un examen régulier des revues réalisées ou des dossiers sur :

- Grands Risques (Entreprises, Professionnels de l'immobilier, Collectivités Publiques)
- Affaires à surveiller, sensibles et en défaut (Contreparties notées de E+ à Z, Risque résiduel, Contrepartie en impayés non notées de E+ à Z)
- Grands Risques (Professionnels et Particuliers)
- Dossiers spécifiques (Non-résident, Dérogatoire à la Politique Crédit, ...)

## . Dépréciation et couverture du risque

Les créances douteuses et litigieuses font l'objet de provisions sur base individuelle : analyse au cas par cas des dossiers.

Les créances saines avec une notation dégradée font l'objet d'une provision sur base collective. Celle-ci est calculée selon une méthodologie définie par Crédit Agricole SA.

### III. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

La Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer.

## RISQUES DE MARCHE

Le **risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### I. Objectifs et politique

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

- Politique conduite en matière d'activité de marché :

Il est déterminé une allocation cible par classe d'actifs pour la gestion du portefeuille de placement.

Au 31/12/2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas de Trading Book.

Un suivi des limites de marché sur les plus et moins-values réalisées depuis le début de l'exercice 2008 (seuil d'alerte) sur le portefeuille, hors titres d'investissement, a été mis en place.

- Dispositif de mesure et de suivi du risques de marché

Périodicité (en jours)	Banking book
Enregistrement des opérations de marché	Quotidien
Calcul des positions et des résultats	Quotidien
Rapprochement résultats de gestion / résultats comptables	Trimestriel

- Dispositif de seuils d'alerte

La Caisse Régionale n'est pas éligible à l'adéquation des fonds propres au titre de ses activités de marché.

Un reporting mensuel des opérations de trésorerie est effectué par le service Trésorerie. Ce reporting est à destination du Directeur Financier. Le Directeur Financier contrôle l'activité de la Trésorerie.

Une alerte annuelle par facteur de risque a été mise en place. Le montant total du risque de marché est décliné par classe d'actifs.

Ces limites sont validées par le Conseil d'Administration.

## II. Gestion du risque

### 1 – Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts, mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

### 2 - Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau groupe :

Le Comité des Risques Groupe (CRG)  
Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)  
Le Comité Normes et Méthodologies

- Organes de suivi des risques de niveau local

Le suivi du risque de marché est assuré par la Trésorerie sous la responsabilité de la Direction Financière.

Les résultats sont présentés en Comité GAP (Comité de Gestion Actif-Passif), et deux fois par an, en Conseil d'Administration.

Les limites sont validées par le Conseil d'Administration.

## III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

### **Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché :**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

### 1. Les indicateurs

#### 1.1. La VaR (Value at risk)

#### **Définition :**

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps d'un mois.

## Limites du calcul de la VaR paramétrique :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle

Il n'y a pas de limites par facteurs de risque mais une limite globale de VAR qui est de 2,3 (en M€). Cette limite a été validée par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2009

S'agissant de l'exploitation des données, en cas de dépassement de la limite de VAR, la procédure d'alerte est déclenchée avec explications du dépassement et actions correctrices éventuelles par la Direction Financière.

### 1.2. Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché .

#### Scénario catastrophe appliqué sur le portefeuille au 31/12/2009

Monétaire dynamique	-2,5%
Indice actions	-20%
Taux	2%
Alternatif	-10%

Le résultat du scénario catastrophe est présenté en Conseil d'Administration.

## IV. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

### Résultats Synthétiques de la mesure des risques

	2008	2009
VaR (horizon 1 mois, 99%)	0,79	1,02
Durée de conservation du capital (mois)	2,12	140,42
Horizon critique (mois)	0,53	35,11
Pertes maximales	0,11%	2,63%
Probabilité de battre la rentabilité cible	94,50%	56,80%
Rendement pessimiste moyen conditionnel	-0,14%	-0,83%

Remarque : l'augmentation de la durée de conservation et de l'horizon critique est due à la baisse du taux sans risque entre 2008 et 2009 (respectivement 2,15% et 0,4%).

## V. Risque Action

### 1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Au 31/12/2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas de portefeuille de trading, au sens d'activité de trading et d'arbitrage.

Cependant, pour des raisons historiques, deux titres restent comptabilisés en transaction pour un montant de 1,6 M€ au 31/12/2009.

### 2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Le risque actions sur le portefeuille de placement est réduit.

Au 31/12/2009, l'encours d'actions est de 5,8 M€ pour un portefeuille de placement total de 113,8 M€.

## RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

### 1. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

Le risque de taux est calculé sur le bilan social de la Caisse Régionale.

Il intègre l'ensemble des instruments dérivés.

La périodicité des mesures a été fixée au trimestre. Les calculs sont effectués par la Trésorerie, sous la responsabilité du Directeur Financier.

Les résultats ont été présentés au Comité GAP (Gestion Actif Passif) composé du Directeur Général, des Directeurs Généraux Adjointes, du Directeur Financier, du Responsable du département Marketing, du Responsable Pilotage et Gestion Financière ainsi que du Responsable du Contrôle Permanent.

### 2. Méthodologie

Description des outils et de la méthodologie utilisée en matière de gestion du risque de taux :

Outil utilisé	Outil du groupe Cristaux 2 + outil CR
Périodicité des mesures	Trimestrielle
Méthode utilisée	Gaps statiques sans écoulement des DAV et fonds propres
Indicateurs utilisés	Gap de taux fixe, Gap inflation, Gap synthétique, VAN, Gaps Euribor, Gap EONIA
Description du stress scénario	Baisse du niveau des taux de 1% Doublement des remboursements anticipés Baisse des marchés actions de 40%

La Caisse Régionale a la possibilité d'utiliser des instruments financiers pour couvrir le risque de taux : swaps de taux, options.

### 3. Gestion du risque

Le risque de taux est encadré par des limites exprimées en pourcentage du PNB de l'année précédente, pour un choc de taux de + ou - 200 bp.  
Par ailleurs, une mesure de l'impact de ce choc de taux par rapport aux fonds propres prudentiels est réalisée.

### 4. Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- o couverture de juste valeur
- o couverture de résultats futurs
- o couverture d'un investissement net en devises

La couverture de juste valeur est utilisée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dans les domaines suivants :

- couverture du risque de taux d'intérêt global avec des swaps prêteurs de taux fixe pour couvrir des passifs à taux fixe (dépôts à vue, dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts négociables, titres subordonnés remboursables, titres subordonnés à durée indéterminée, avances miroir classiques) et des swaps emprunteurs de taux fixe pour couvrir des actifs à taux fixe (crédits sains non micro-couverts, titres disponibles à la vente sains et non micro-couverts)
- couverture du risque de taux d'intérêt global par des floors destinés à couvrir des prêts à taux révisable

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous.

#### 1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La juste valeur de l'ensemble des instruments financiers de la Caisse Régionale est déterminée par référence au marché, à l'exception de certains titres de participation non cotés. Pour ces derniers, la valeur est estimée en fonction de la situation nette comptable.

#### 2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La couverture de flux de trésorerie est utilisée pour la couverture de crédits à la clientèle par des instruments dérivés.

#### 3. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

## RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Cette activité de change concerne des opérations clientèle pour lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur se couvre systématiquement auprès de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale n'est donc pas concernée par le risque de change.

# RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

## 1. Objectifs et politique

Les exigences en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

## 2. Gestion du risque

Le suivi du risque de liquidité et de financement est assuré par la Gestion Financière.

Le Comité de gestion Actif-Passif valide le besoin de ressource prévisionnel.

Les opérations de refinancement sont décidées par le Comité de trésorerie, placé sous la responsabilité de la Direction Financière, dans la limite du montant validé par le Comité de gestion Actif-Passif.

### a. Méthodologie

Le pilotage de la liquidité est confié à la Gestion Financière, sur les indicateurs suivants : ratio de liquidité, limite CT fixée par le Groupe semestriellement.

Le ratio de liquidité est calculé de manière prévisionnelle trimestriellement sur un an.

L'évolution de ce ratio et le prévisionnel sont présentés en Comité GAP. Le pilotage de ce ratio est fixé par une limite à 110 % pour un minimum exigé de 100%.

Les hypothèses retenues dans les calculs prévisionnels tiennent compte :

- de l'évolution de l'activité
- des modifications dans la structure des fonds propres

Ces deux indicateurs sont reportés mensuellement

### b. Exposition

	31/12/2008	31/12/2009
Coefficient de liquidité	133%	100%

Remarque : retraité de l'accord de refinancement avec CA SA, le coefficient de liquidité au 31/12/2009 ressortirait à 119%.

## RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

### 1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

### 2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, a minima trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

### 3. Méthodologie

#### Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs

Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

#### 4. Assurances et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

La Caisse Régionale a souscrit plusieurs polices d'assurance auprès de la Camca couvrant, notamment, les risques liés aux détournements, escroqueries, vols, destructions à la responsabilité civile professionnelle et d'exploitation et autres préjudices financiers.

Afin de couvrir les franchises d'assurance sur certains risques (préjudices financiers, escroquerie, coffres loués) la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a décidé de doter un fonds pour risques bancaire généraux propre assureur dans ses comptes individuels à hauteur de 6 248 K€.

## RISQUES DE NON-CONFORMITE

La Caisse Régionale a déployé un dispositif de prévention et de contrôle des risques de non conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

L'évaluation des risques de non-conformité est réalisée à partir de la cartographie des risques opérationnels. Elle porte sur 32 événements de risques regroupés en 6 thèmes :

- Connaissance du client, et dispositif de Sécurité Financière.
- Relation commerciale,
- Conformité des opérations, des nouveaux produits et des nouvelles activités,
- Conflits d'intérêts
- Règles de déontologie des personnes concernées (Collaborateurs, Administrateurs, Prestataires),
- Dispositions législatives et réglementaires.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis

CAISSE RÉGIONALE DE  
CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
PROVENCE CÔTE D'AZUR

**Comptes individuels au 31 décembre 2009**

Arrêté par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Provence Côte d'Azur  
en date du 05 février 2010

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 (en milliers d'euros)**

ACTIF			PASSIF		
	2009	2008		2009	2008
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>224 864</b>	<b>228 725</b>	<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>9 605</b>	<b>9 601</b>
Caisse, banques centrales	98 523	102 205	Banques centrales		
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	126 341	126 520	Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	9 605	9 601
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	1 446 686	1 560 874	Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	6 737 133	6 417 050
Opérations avec la clientèle (Note 4)	10 579 710	9 810 501	Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	4 588 802	4 728 486
			Dettes représentées par un titre (Note 12)	741 883	402 172
<b>Opérations sur titres :</b>	<b>308 318</b>	<b>382 037</b>	<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>233 959</b>	<b>243 738</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	194 709	165 171	Autres passifs (Note 13)	46 255	47 032
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	113 609	216 866	Comptes de régularisation (Note 13)	187 704	196 706
			Provisions et dettes subordonnées	127 761	106 861
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>815 431</b>	<b>774 863</b>	Provisions (Note 14)	104 622	83 075
Participations et autres titres détenus à long terme (Note 6)	678 116	638 618	Dettes subordonnées (Note 19)	23 139	23 786
Parts dans les entreprises liées (Note 6)	14 804	13 197	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 18)	37 038	37 038
Immobilisations incorporelles (Note 7)	16 464	16 534	Capitaux propres hors FRBG : (Note 20)		
Immobilisations corporelles (Note 7)	106 047	106 514	Capital souscrit	83 209	83 209
			Primes d'émission	243 062	243 062
Comptes de régularisation et actifs divers	382 325	374 663	Réserves	849 810	756 438
Autres actifs (Note 8)	84 217	78 696	Provisions réglementées et subventions d'investissement	946	946
Comptes de régularisation (Note 8)	298 108	295 967	Report à nouveau		
			Résultat de l'exercice	104 126	103 062
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13 757 334</b>	<b>13 131 663</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>13 757 334</b>	<b>13 131 663</b>

**HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2009**

(en milliers d'euros)	2009	2008
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 400 428</b>	<b>1 376 163</b>
Engagements de financements	1 156 687	1 075 060
Engagements de garantie	241 684	300 500
Engagements sur titres	2 057	603
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>3 773 414</b>	<b>3 138 679</b>
Engagements de financement	220 152	152
Engagements de garantie	3 551 205	3 137 924
Engagements sur titres	2 057	603

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	2009	2008
Intérêts et produits assimilés (Notes 28)	514 376	557 077
Intérêts et charges assimilés (Note 28)	-284 250	-362 921
Revenus des titres à revenu variable (Note 29)	32 348	37 712
Commissions ( produits) (Note 30)	208 959	169 067
Commissions ( charges) (Note 30)	-33 466	-27 420
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 31)	492	568
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 32)	10 921	6 959
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 33)	2 701	30 514
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 33)	-820	-985
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>451 261</b>	<b>410 571</b>
Charges générales d'exploitation (Note 34)	-234 200	-236 174
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-15 614	-15 978
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>201 447</b>	<b>158 419</b>
Coût du risque (Note 35)	-44 645	-14 408
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>156 802</b>	<b>144 011</b>
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 36)	-1 377	380
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>155 425</b>	<b>144 391</b>
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices (Note 37)	-51 299	-44 343
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		3 014
<b>RESULTAT NET</b>	<b>104 126</b>	<b>103 062</b>

# **1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

## **1.1 Cadre juridique et financier**

(Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, 59 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55.17% du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,39%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0.44% de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25,00% des Certificats Coopératifs d'Associés et/ou des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

## **1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er Janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ("FRLBS") destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'Organe Central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

#### **1.3. - Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2009**

- Souscription de titres SAS Rue de la Boetie pour 17 Millions d'euros.
- Participation à l'augmentation de la filiale PCA Immo pour 2,5 Millions d'euros.

#### **1.4. - Evénements postérieurs à l'exercice 2009**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas constaté d'événements postérieurs à l'exercice 2009.

## **2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur applique à compter du 1er janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises.

Ce changement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sur la période.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur comptabilise depuis le 1er janvier 2009 les frais d'acquisition sur titres (hors portefeuille de transaction) dans leur prix d'acquisition comme autorisé par le règlement CRC 2008-07 et selon les dispositions liées au changement d'option fiscale prévues à l'article 314.2 du PCG.

Ce changement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sur la période.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Toutefois, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

## **2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours de trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 17 078 K€ au 31 décembre 2009 contre 20 465 K€ au 31 décembre 2008.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 74 K€.

## **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

## **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

### **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

## **2.2 Portefeuille-Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01, modifié par le règlement CRC 2005-01, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et de la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée

- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

#### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose

d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée.

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf note 2 - Créances et engagements par signature - Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que les parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise

émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

-du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance

-du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

### 2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que les durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement théorique	Durée d'amortissement utilisée
Foncier	Non amortissable	Non amortissable
Gros oeuvre	40 à 80 ans	25 ans
Second oeuvre	20 à 40 ans	25 ans
Installations techniques	10 à 25 ans	10 ans
Agencements	5 à 15 ans	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)	5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant.

## **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6 Provisions**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont

relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### **Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

### **2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le montant fin 2009 s'élève à 37 038 K€ : sont enregistrées dans le compte « Fonds pour risques bancaires généraux » la provision de propre assureur et la provision pour risques de crédits non encore avérés.

### **2.8 Opérations sur instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **Opérations de couverture :**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **Opérations de marché :**

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **2.9 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'établit à 99 K€.

## **2.10 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilés et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 23 et 24.

## **2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement qui couvre la période 2007-2009

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 19 décembre 2006, modifié par l'avenant du 16 décembre 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régime à prestations définies**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements en matière de prime de départ à la retraite et de retraite complémentaire sont gérés par PREDICA et ADICAM pour un montant de 23 380 K€ au 31 décembre 2009.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

L'organisme gestionnaire est la Mutualité Sociale Agricole.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

### **2.13 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

### 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2009					31/12/2008		
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	TOTAL	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	4 948				4 948	1	4 949	4 442
à terme	50 434	60 000	1 172		111 606	161	111 767	112 390
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				9 595	9 595	30	9 625	9 688
<b>Total</b>	<b>55 382</b>	<b>60 000</b>	<b>1 172</b>	<b>9 595</b>	<b>126 149</b>	<b>192</b>	<b>126 341</b>	<b>126 520</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>126 341</b>	<b>126 520</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	159 548				159 548	36	159 584	247 427
Comptes et avances à terme	199 292	335 356	443 799	280 700	1 259 146	27 956	1 287 102	1 313 447
<b>Total</b>	<b>358 840</b>	<b>335 356</b>	<b>443 799</b>	<b>280 700</b>	<b>1 418 695</b>	<b>27 992</b>	<b>1 446 686</b>	<b>1 560 874</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>1 418 686</b>	<b>1 560 874</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 43 182 KE

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 70 931KE

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

CREANCS	DUREE RESIDUELLE						Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	*Total en principal	*Créances rattachées		
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>								
Créances commerciales	11 438	1 224			12 662	175	12 837	15 102
Autres concours à la clientèle	525 385	835 631	3 145 246	6 045 783	10 552 045	77 798	10 629 843	9 882 989
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs	90 933				90 933	2 215	93 148	62 529
Dépréciations							-156 119	-150 118
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>10 579 709</b>	<b>9 810 502</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élevaient à 42 200K€.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élevaient à 66 369K€.

Parmi les créances sur la clientèle 1 202 625 K€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2009 contre 970 238 K€ au 31 décembre 2008.  
Les concours restructurés au 31 décembre 2009 s'élevaient à 17 078 K€ contre 20 465 K€ au 31 décembre 2008.

### 4.2 Opérations avec la clientèle - analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2009						31/12/2008			
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compris	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compris	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compris	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compris
- Particuliers	5 461 291	85 832	22 243	-43 888	-19 606	5 058 339	75 567	20 888	-42 805	-18 643
- Agriculteurs	271 702	17 824	8 240	-11 762	-7 398	256 031	16 503	7 942	-11 097	-6 770
- Autres professionnels	1 674 017	74 327	23 881	-43 557	-23 458	1 637 947	59 967	20 804	-37 195	-20 141
- Société financières	83 155	1 020	38	-465	-38	75 638	74	0	-50	0
- Entreprises	2 009 042	77 961	53 305	-55 623	-32 207	1 864 678	71 806	18 275	-57 952	-17 055
- Collectivités publiques	1 193 147	105	86	-88	-86	1 026 652	2 246	94	-145	-94
- Autres agents économiques	43 473	819	621	-737	-621	41 333	898	723	-875	-723
<b>TOTAL</b>	<b>10 735 827</b>	<b>257 888</b>	<b>88 414</b>	<b>-156 118</b>	<b>-83 414</b>	<b>9 960 618</b>	<b>227 061</b>	<b>68 726</b>	<b>-150 119</b>	<b>-63 426</b>

## 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	31/12/2009				
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées :					0
- dont surcote restant à amortir					0
- dont décote restant à amortir					0
Créances rattachées					0
Dépréciations					0
<b>Valeur nette au bilan</b>					0
Obligations et autres titres à revenu fixe :					0
- Emis par organismes publics (admin centrale)					0
- Emis par organismes publics (collectivités locales)					0
- Autres émetteurs (établissement de crédit)		4 039		158 744	162 783
- Autres émetteurs (sociétés financières)				18 765	18 765
- Autres émetteurs (entreprises assurances et autres)		2 605		9 500	12 105
- dont surcote restant à amortir					0
- dont décote restant à amortir					0
Créances rattachées		52		2 304	2 356
Dépréciations		-303		-997	-1 300
<b>Valeur nette au bilan</b>		6 393	0	188 316	194 709
Actions et autres titres à revenu variable	1 599	112 152			113 751
Créances rattachées					0
Dépréciations		-142			-142
<b>Valeur nette au bilan</b>	1 599	112 010	0	0	113 609
<b>Total valeurs nettes</b>	1 599	118 403	0	188 316	308 318
<b>Valeurs estimatives</b>		129 651		184 012	313 663

**Valeurs estimatives :**

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 11 301 KE au 31/12/2009, contre 19 982 KE au 31/12/2008.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 3 440 KE au 31/12/2009, contre 409 KE au 31/12/2008.

**5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille  
(Hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

En milliers d'euros	Encours nets 2009	Encours nets 2008
Administration et banques centrales (y compris Etats) Etablissements de crédit	0	
Sociétés financières	163 588	132 653
Collectivités locales	132 563	235 839
Entreprises, assurances et autres clientèles	0	0
Divers et non ventilés	12 167	13 545
<b>Total en principal</b>	<b>308 318</b>	<b>382 037</b>

**5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

	31/12/2009				31/12/2008			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	193 652	0	113 751	307 403	163 970	0	217 215	381 185
dont titres cotés	191 047			191 047	161 365			161 365
dont titres non cotés (1)	2 605		113 751	116 356	2 605		217 215	219 820
Créances rattachées	2 356			2 356	2 794			2 794
Dépréciations	-1 299		-142	-1 441	-1 592		-348	-1 940
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>194 709</b>	<b>0</b>	<b>113 609</b>	<b>308 318</b>	<b>165 172</b>	<b>0</b>	<b>216 867</b>	<b>382 039</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 113 379 KE dont OPCVM français de capitalisation 113 379 KE.

OPCVM étrangers 230 KE dont OPCVM étrangers de capitalisation 230 KE.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 113 609 KE. Leur valeur estimative au 31 décembre 2009 s'élève à 124 711 KE.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2009:

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	106 196	117 365
- OPCM obligataires		
- OPCM actions	7 468	7 260
- OPCM autres	178	153
<b>TOTAL</b>	<b>113 842</b>	<b>124 778</b>

### 5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	En milliers d'euros						Total 31/12/2008
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Valeur Brute	4 453	9 985	67 817	111 397	193 652	2 356	196 008
Dépréciations	-	-	-	-	1 299	-	1 299
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>192 353</b>	<b>2 356</b>	<b>194 709</b>
Effets publics et valeurs assimilées							
Valeur Brute	-	-	-	-	0	-	0
Dépréciations	-	-	-	-	0	-	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

FILIALES ET PARTICIPATIONS (En milliers d'euros)	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE</b> INDIQUER NOMS ET FORMES JURIDIQUES DES PARTICIPATIONS					558 398	555 135	118 898				
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)											
- Participations dans des établissements de crédit (détail)											
- Autres parts dans les entreprises liées (détail)					15 697	14 805	0				
S.N.C. PATRIMOCAM	EUR	1 191		99,99%	1 191	1 191		148	-16	576	
S.N.C. PATRIMO II	EUR	4 506		99,99%	4 506	4 506		8	-50	240	
S.A.S. PCA IMMO	EUR	10 000		100,00%	10 000	9 108		77	-742		
- Autres titres de participations (> 500 K €)					537 757	536 614	118 840				
S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	730 622	46 028	2,79%	20 351	20 351	9 518	45 358	34 583		
S.A.S. SACAM INTERNATIONAL	EUR	856 238	428	2,77%	24 974	24 574		18 219	-44 237		
S.A.S. rue La Boétie	EUR	2 312 120	19 458 214	2,77%	478 504	478 504	109 322	115 489	32		
S.N.C. C.A. TITRES	EUR	15 245	9 274 628	2,04%	1 187	1 187		92 607	50		
S.A. SOFIPACA	EUR	17 000	6 664	49,48%	10 395	10 395		209	1 094	272	
S.A.S. SACAM FIRECA	EUR	74 700	-23 642	3,14%	2 347	1 604		1 490	1 479		
- Autres titres de participations (détail)					4 944	3 716	58				
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE</b>					106	47	855				
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)											
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)											
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)											
- Autres titres de participations (ensemble)					106	47	855				
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>					556 004	555 182	119 753	0			

## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	15 697	14 804	13 197	14 558
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(892)			
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>14 804</b>	<b>14 804</b>	<b>13 197</b>	<b>14 558</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
Titres de participation				
Titres non cotés	547 003	750 684	524 552	729 715
Titres cotés				
Avances consolidables	119 589	119 589	111 698	111 697
Créances rattachées	9 587	9 587	147	147
Dépréciations	(1 712)		(1 536)	
<b>SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>674 468</b>	<b>879 840</b>	<b>634 861</b>	<b>841 559</b>
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 648	3 686	3 646	3 684
Titres cotés				
Avances consolidables	110	0	110	110
Créances rattachées			0	
Dépréciations	(110)			
<b>SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</b>	<b>3 648</b>	<b>3 686</b>	<b>3 756</b>	<b>3 794</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>678 116</b>	<b>883 526</b>	<b>638 617</b>	<b>845 353</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>692 920</b>	<b>898 330</b>	<b>651 814</b>	<b>859 911</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>				
Titres non cotés	566 347		541 394	
Titres cotés				
<b>Total</b>	<b>566 347</b>		<b>541 394</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2009
<b>Parts dans les entreprises liées :</b>					
Valeurs brutes	13 197	2 500			15 697
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations		(892)			(892)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>13 197</b>	<b>1 608</b>			<b>14 804</b>
<b>Titres de participation :</b>					
Valeurs brutes	524 552	23 775	(1 324)		547 003
Avances consolidables	111 698	25 826	(17 935)		119 589
Créances rattachées	147	9 587	(147)		9 587
Dépréciations	(1 536)	(697)	521		(1 712)
<b>Autres titres détenus à long terme :</b>					
Valeurs brutes	3 646	1			3 648
Avances consolidables	110				110
Créances rattachées	0		(0)		
Dépréciations					(110)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>638 618</b>	<b>58 103</b>	<b>(18 885)</b>		<b>678 116</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>651 815</b>	<b>60 100</b>	<b>(18 885)</b>		<b>692 920</b>

### Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2009
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	219 245	15 984	(2 711)	(613)	231 906
Amortissements et dépréciations	(112 732)	(15 520)	2 393		(125 859)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>106 513</b>	<b>464</b>	<b>(318)</b>	<b>(613)</b>	<b>106 047</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	34 535	82	(297)		34 301
Amortissements et dépréciations	(18 001)	(93)	258		(17 837)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>16 534</b>	<b>(31)</b>	<b>(38)</b>		<b>16 464</b>
<b>Total</b>	<b>123 048</b>	<b>433</b>	<b>(356)</b>	<b>(613)</b>	<b>122 512</b>

## 8 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	3 418	3 789
Comptes de stock et emplois divers	1 667	617
Débiteurs divers	78 955	74 000
Gestion collective des titres Livret Développement Durable		
Comptes de règlement	177	290
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>84 217</b>	<b>78 696</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	96 864	48 405
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	(0)	(0)
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		3
Charges constatées d'avance	1 884	1 609
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	43 535	67 924
Autres produits à recevoir	53 464	46 446
Charges à répartir	167	189
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	102 193	131 392
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>298 107</b>	<b>295 967</b>
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>382 324</b>	<b>374 663</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

## 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises et utili- sations	Dés- actuali- sation	Autres mouve- ments	Solde au 31/12/2009
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>						
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	150 118	51 613	(44 243)	(1 370)		156 119
Opérations sur titres	1 941	239	(738)			1 441
Sur valeurs immobilisées	1 636					2 814
Sur autres actifs	2 994	718	(333)			3 379
<b>TOTAL DES DEPRECIATIONS - ACTIF</b>	<b>156 689</b>	<b>52 570</b>	<b>(45 314)</b>	<b>(1 370)</b>		<b>163 753</b>

**10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

	31/12/2009						31/12/2008	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
(en milliers d'euros)								
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	10				10		10	6
à terme	9 595				9 595		9 595	9 595
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>9 605</b>				<b>9 605</b>		<b>9 605</b>	
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	5 721				5 721		5 721	4 184
Comptes et avances à terme	1 468 111	1 394 961	2 419 425	1 408 626	6 691 122	40 290	6 731 412	6 412 866
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 473 832</b>	<b>1 394 961</b>	<b>2 419 425</b>	<b>1 408 626</b>	<b>6 696 843</b>	<b>40 290</b>	<b>6 737 133</b>	<b>6 417 050</b>

*Opérations internes au Crédit Agricole :*

Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

## 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

DETTES	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>								
Comptes ordinaires créditeurs	3 319 952				3 319 952	46	3 319 998	3 004 738
Comptes d'épargne à régime spécial :	32 862	0	0	0	32 862		32 862	33 438
· à vue	32 862				32 862		32 862	33 438
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle	252 896	445 923	500 510	686	1 200 015	35 926	1 235 941	1 690 309
· à vue					0		0	
· à terme	252 896	445 923	500 510	686	1 200 015	35 926	1 235 941	1 690 309
Valeurs données en pension livrée					0		0	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 605 710</b>	<b>445 923</b>	<b>500 510</b>	<b>686</b>	<b>4 552 829</b>	<b>35 972</b>	<b>4 588 801</b>	<b>4 728 486</b>

### 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Particuliers	2 937 353	3 001 598
Agriculteurs	140 084	152 010
Autres professionnels	511 516	586 378
Sociétés financières	39 471	29 206
Entreprises	839 924	842 190
Collectivités publiques	2 540	1 467
Autres agents économiques	117 914	115 637
<b>Total en principal</b>	<b>4 588 802</b>	<b>4 728 486</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 588 802</b>	<b>4 728 486</b>

## 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2009				31/12/2009		31/12/2008	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
<b>Dettes représentées par un titre</b>								
Bons de caisse	248				248	13	262	379
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	391 756	343 759	2 000		737 516	4 105	741 621	401 793
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>392 005</b>	<b>343 759</b>	<b>2 000</b>		<b>737 764</b>	<b>4 119</b>	<b>741 883</b>	<b>402 172</b>

## 13 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation	691	657
Créditeurs divers	40 790	41 002
Versements restant à effectuer sur titres	4 773	5 373
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>46 255</b>	<b>47 032</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encasement et de transfert	20 495	27 540
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	1
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	63 093	51 236
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	45 312	67 730
Autres charges à payer	43 125	47 970
Autres comptes de régularisation	15 679	2 229
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>187 705</b>	<b>196 706</b>
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>233 959</b>	<b>243 738</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## 14 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés		828		-593		235
- Provisions pour autres engagements sociaux	1 280	161	-147	-80		1 214
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 107	917		-171		2 852
- Provisions pour litiges fiscaux (1)	9					9
- Provisions pour autres litiges	17 260	5 662	-1 103	-2 854		18 965
- Provision pour risques pays						0
- Provisions pour risques de crédit (2)	37 993	14 779				52 772
- Provisions pour restructurations (3)	46					46
- Provisions pour impôts	1 897		-545			1 351
- Provisions sur participations (4)						0
- Provisions pour risques opérationnels (5)	3 609	241	-4	-268		3 578
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (6)	10 483	2 111		-1 825		10 769
- Autres provisions (7)	8 392	6 220	-615	-1 166		12 830
<b>Valeur au bilan</b>	<b>83 075</b>	<b>30 918</b>	<b>-2 414</b>	<b>-6 957</b>	<b>0</b>	<b>104 622</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens...

(4) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations...

(5) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(6) Voir note 15 ci-après

(7) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

## 15 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le volume total d'heures acquises au titre du droit individuel à la formation depuis l'origine jusqu'au 31/12/2009 est de 200 730,38 heures.

Le dépassement du nombre d'heures de D.I.F. au 31/12/2009 s'élève à 32 899.76 heures.

## 16 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 003 365	910 740
Ancienneté de plus de 10 ans	455 665	535 270
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 459 030</b>	<b>1 446 010</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>197 570</b>	<b>200 410</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>1 656 600</b>	<b>1 646 420</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

### **Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Plans d'épargne-logement</b>	<b>19 190</b>	<b>19 830</b>
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>35 410</b>	<b>35 950</b>
<b>TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>54 600</b>	<b>55 780</b>

## Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	(2 940)	(2 779)
Ancienneté de plus de 10 ans	(3 758)	(2 482)
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>(6 698)</b>	<b>(5 261)</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>(4 071)</b>	<b>(5 222)</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>(10 769)</b>	<b>(10 483)</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises	01/01/2009
<b>Plans d'épargne-logement</b>	<b>(6 698)</b>	<b>(1 582)</b>	<b>(145)</b>	<b>(5 261)</b>
<b>Comptes d'épargne-logement</b>	<b>(4 071)</b>	<b>(529)</b>	<b>(1 680)</b>	<b>(5 222)</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>(10 769)</b>	<b>(2 111)</b>	<b>(1 825)</b>	<b>(10 483)</b>

## **17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

### **Définitions**

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice ou les exercices antérieurs.

### **Variations de la dette actuarielle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Dette actuarielle au 1er janvier	22 657	27 669
Coût des services rendus sur la période	1 320	1 311
Effet de facturation	1 217	1 396
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan	378	(9 027)
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	(1 815)	(764)
(Gains) / pertes actuariels *	(377)	2 172
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>23 380</b>	<b>22 657</b>

### **Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Coût des services rendus sur la période	1 320	1 311
Effet de facturation	1 217	1 396
Rendement attendu des actifs sur la période	(920)	(1 211)
Amortissement du coût des services passés	32	
Autres gains ou pertes	446	2 162
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 095</b>	<b>3 658</b>

## Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	22 955	28 884
Rendement attendu des actifs	920	1 211
Gains / pertes actuariels sur les actifs du régime	(823)	10
Cotisations de l'employeur	1 843	1 640
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		(9 027)
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	(1 815)	(764)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31 DECEMBRE</b>	<b>23 080</b>	<b>22 855</b>

## Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a souscrit des assurances auprès de PREDICA et ADICAM en couverture de ses engagements et les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

## Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
(Provisions) / actifs au 1er janvier	297	2 315
Cotisations de l'employeur	1 843	1 640
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(2 095)	(3 658)
<b>(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31 DECEMBRE</b>	<b>45</b>	<b>297</b>

## Rendement des actifs des régimes

Le rendement des actifs des régimes se situe de 3.75% à 4% selon le type de contrat

## Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation utilisés se situe entre 4.66% et 4.90% selon le type de contrat

## 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Fonds pour risques bancaires généraux	37 038	37 038
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>37 038</b>	<b>37 038</b>

## 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
<b>DETTE SUBORDONNEES</b>								
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	15 000	15 000	72	15 072	15 072
Euro				15 000	15 000	72	15 072	15 072
Dollar					0		0	0
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	0
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales		3 011	4 747		7 758	309	8 067	8 714
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>3 011</b>	<b>4 747</b>	<b>15 000</b>	<b>22 758</b>	<b>381</b>	<b>23 139</b>	<b>23 786</b>

### Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 869 K€ au 31 décembre 2009 contre 916 K€ au 31 décembre 2008.

## 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital (1) (2)	Primes, réserves et report à nouveau (3) (4)	Ecarts conversion réévaluation d'investissement	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2007	83 209	906 404		860		1 093 233
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007						
Variation de capital (5)						
Variation des primes et réserves (6)		93 097				93 097
Affectation du résultat social 2007						
Report à nouveau débiteur					(102 759)	(102 759)
Résultat de l'exercice 2008					103 062	103 062
Autres variations				86		86
<b>SOLDE AU 31 décembre 2008</b>	<b>83 209</b>	<b>999 501</b>		<b>946</b>	<b>103 062</b>	<b>1 186 718</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008						
Variation de capital						
Variation des primes et réserves		93 371				93 371
Affectation du résultat social 2008					103 062	103 062
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2009					104 126	104 126
Autres variations						
<b>SOLDE AU 31 décembre 2009</b>	<b>83 209</b>	<b>1 092 872</b>		<b>946</b>	<b>104 126</b>	<b>1 281 153</b>

Dont 20 802 milliers d'euros émission de Certificats Coopératifs d'Association souscrits par Crédit Agricole S.A.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2009	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCA)	1 386 816			1 386 816	25%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 386 816			1 386 816	25%	
Dont part Auto-détenue						
Parts sociales	4 160 470			4 160 470	75%	
Dont 59 Caisses Locales	4 160 448			4 160 448	75%	
Dont 21 administrateurs de la CR	21			21	0%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0%	
	<b>5 547 286</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 547 286</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>

La valeur nominale des titres est de 15 € (quinze euros) et le montant total du capital est 83 209 KE

### 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	1 281 153	1 186 718
Fonds pour risques bancaires généraux	37 038	37 038
Dettes subordonnées et titres participatifs	23 139	23 786
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 341 330</b>	<b>1 247 542</b>

## 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	solde au 31/12/2009	
	Opérations avec les entreprises liées et les participations consolidées	Opérations avec autres contreparties
<b>Créances</b>	29 689	10 871 171
Sur les établissements de crédit et institutions financières	29 689	96 752
Sur la clientèle		10 579 710
Obligations et autres titres à revenu fixe		194 709
<b>Dettes</b>	48	15 933 481
Sur les établissements de crédits et institutions financières	48	10 579 667
Sur la clientèle		4 588 802
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		785 022
<b>Engagements donnés</b>		1 397 260
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		1 153 515
Garanties données à des établissements de crédit		53 994
Garanties données à la clientèle		187 684
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		2 057

## 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	11 775	11 770	11 114	11 106
Devises	5 888	5 888	5 521	5 521
Euros	5 887	5 881	5 593	5 585
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
Prêts et emprunts en devises				
<b>TOTAL</b>	<b>11 775</b>	<b>11 770</b>	<b>11 114</b>	<b>11 106</b>

## 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	TOTAL	TOTAL
Opérations fermes	4 441 253	2 214	4 443 467	4 391 743
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	4 441 253	2 214	4 443 467	4 391 743
Swaps de taux d'intérêt	4 441 253	2 214	4 443 467	4 391 743
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
F.R.A.				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	439 663		439 663	485 000
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Instruments de taux d'intérêt à terme:				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme:				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme:				
Achetés				
Vendus				
Autres Instruments à terme:				
Achetés				
Vendus				
<b>Opérations de gré à gré</b>	439 663		439 663	485 000
Options de swap de taux:				
Achetées				
Vendues				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme:				
Achetés	439 524		439 524	485 000
Vendus				
Instruments de taux de change à terme:				
Achetés				
Vendus	139		139	
Instruments sur actions et indices boursiers à terme :				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels:				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit:				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de Crédit				
<b>TOTAL</b>	<b>4 880 916</b>	<b>2 214</b>	<b>4 883 130</b>	<b>4 876 743</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

Répartition par durée restant à courir									
	Total 31/12/2009			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
- Futures	139	0	0	139					
- Swaps de taux d'intérêt	935 758	2 606 210	901 500	935 758	2 606 210	901 500			
- Caps, Floors, Collars	0	0	439 524			439 524			
<b>Sous total</b>	<b>935 897</b>	<b>2 606 210</b>	<b>1 341 024</b>	<b>935 897</b>	<b>2 606 210</b>	<b>1 341 024</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Opérations de change à terme	23 545	0	0	23 545					
<b>Total général</b>	<b>959 442</b>	<b>2 606 210</b>	<b>1 341 024</b>	<b>959 442</b>	<b>2 606 210</b>	<b>1 341 024</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2009		31/12/2008	
	Total Juste valeur	Encours notionnel	Total Juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change		139		
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
- Options de taux				
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	3 577	4 443 467	-15 027	4 391 743
- Swaps de devises		23 545		
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars	9 293	439 524	9 837	485 000
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
<b>Sous total</b>	<b>12 870</b>	<b>4 906 675</b>	<b>-5 190</b>	<b>4 876 743</b>
- Opérations de change à terme				
<b>Total général</b>	<b>12 870</b>	<b>4 906 675</b>	<b>-5 190</b>	<b>4 876 743</b>

## 24.3 Informations sur les swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro- couverture	Macro- couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		51 000	4 390 253	2 214
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

## 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	12 870	375	(5 190)	200
Risques sur les autres contreparties				
<b>TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPEHSATION</b>	<b>12 870</b>	<b>375</b>	<b>(5 190)</b>	<b>200</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>				
Taux d'intérêt, change et matières premières	12 870	375	(5 190)	200
Dérivés actions et sur indices				
<b>TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPEHSATION</b>	<b>12 870</b>	<b>375</b>	<b>(5 190)</b>	<b>200</b>
<b>Incidences des accords de compensation</b>				
<b>TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPEHSATION</b>	<b>12 870</b>	<b>375</b>	<b>(5 190)</b>	<b>200</b>

## 26 ACTIFS DONNES EN GARANTIE

Les engagements donnés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur par lettre de garantie à la BDF, SFEF, Covered Bonds, CRH s'élèvent à un montant global de 2 516 943 K€.

## 27 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Les engagements donnés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur par lettre de garantie à Crédit Agricole S.A s'élève à 1 091 068 K€.

## 28 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	31/12/2009	31/12/2008
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	514 376	557 077
sur opérations avec les établissements de crédit	4 833	11 952
sur opérations internes au Crédit Agricole	63 755	100 600
sur opérations avec la clientèle	437 641	435 968
sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 147	8 557
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Autres intérêts et produits assimilés		
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	-284 250	-362 921
sur opérations avec les établissements de crédit	-303	-2 098
sur opérations internes au Crédit Agricole	-206 889	-241 417
sur opérations avec la clientèle	-60 923	-70 617
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-15 751	-40 753
sur obligations et autres titres à revenu fixe	-380	-8 025
Autres intérêts et charges assimilés	-4	-11
<b>Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés</b>	<b>230 126</b>	<b>194 156</b>

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## 29 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres de placement	350	973
Livret Développement Durable		
Titres d'investissement	7 717	7 498
Opérations diverses sur titres	56	55
<b>REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES</b>	<b>8 123</b>	<b>8 526</b>
Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long terme	32 348	37 712
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>32 348</b>	<b>37 712</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES</b>	<b>40 471</b>	<b>46 238</b>

### 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	390	(8)	382	468	(5)	463
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 982	(19 946)	6 036	23 504	(14 443)	9 061
Sur opérations avec la clientèle	53 477	(588)	52 889	53 593	(547)	53 046
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	180		180	176		176
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	128 589	(12 366)	116 223	91 002	(12 071)	78 931
Provisions pour risques de commissions	342	(558)	(216)	324	(353)	(29)
<b>TOTAL</b>	<b>208 959</b>	<b>(33 466)</b>	<b>175 494</b>	<b>169 067</b>	<b>(27 420)</b>	<b>141 648</b>

### 31 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Solde des opérations sur titres de transaction	116	(53)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	379	445
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(3)	176
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</b>	<b>492</b>	<b>568</b>

### 32 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	(183)	(713)
Reprises de dépréciations	738	249
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>555</b>	<b>(464)</b>
Plus-values de cession réalisées	10 427	7 536
Moins-values de cession réalisées	(61)	(114)
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>10 365</b>	<b>7 423</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>10 921</b>	<b>6 959</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRE DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</b>		
<b>TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>10 921</b>	<b>6 959</b>

### **33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>		
Produits divers	2 696	30 316
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		1
Reprises de provisions	4	197
Location		
Opérations de crédit bail et assimilés		
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 700</b>	<b>30 514</b>
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>		
Charges diverses	(433)	(685)
Quote part des opérations faites en commun	(338)	(300)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	(49)	
Location		
Opérations de crédit bail et assimilés		
<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>(820)</b>	<b>(985)</b>
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 880</b>	<b>29 528</b>

## **34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

### **Charges générales d'exploitation**

<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL :</b>		
- Salaires et traitements :	85 706	85 713
- Charges sociales :	41 166	40 832
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	9 982	10 405
- Intéressement et participation	15 619	15 459
- Impôts et taxes sur rémunérations	10 090	11 235
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>152 581</b>	<b>153 240</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	-1 651	-3 210
<b>FRAIS DE PERSONNEL NETS</b>	<b>150 930</b>	<b>150 030</b>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS :</b>		
- Impôts et taxes	8 285	7 156
- Services extérieurs	75 650	80 402
- Autres frais administratifs	683	330
<b>Total des charges administratives</b>	<b>84 618</b>	<b>87 889</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	-1 348	-1 745
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS NETS</b>	<b>83 270</b>	<b>86 144</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>234 200</b>	<b>236 174</b>

### **34.1 EFFECTIF PAR CATEGORIE**

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

<b>CATEGORIE DE PERSONNEL</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
CADRES	470	465
NON CADRES	1 808	1 769
<b>TOTAL</b>	<b>2 278</b>	<b>2 234</b>

### 35 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>(68 418)</b>	<b>(46 356)</b>
Dépréciations sur créances douteuses	(42 370)	(35 874)
Autres provisions et dépréciations	(26 048)	(10 482)
<b>Reprises des provisions et dépréciations</b>	<b>37 072</b>	<b>46 803</b>
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	31 692	27 408
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	5 380	19 395
<b>VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>(31 346)</b>	<b>447</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(3 530)	(3 457)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(10 641)	(12 657)
Décote sur prêts restructurés	(132)	(142)
Récupérations sur créances amorties	1 062	1 401
Pertes sur risques opérationnels	(58)	
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>(14 615)</b>	<b>(14 408)</b>

- (1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 6 657 K€  
Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 3 109 k€
- (2) Dont 874 K€ utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
- (3) Dont 242 K€ sur les créances douteuses compromises
- (4) Dont 6 657 K€ sur les créances douteuses compromises

### 36 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>(1 700)</b>	<b>(72)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 700)	(72)
<b>Reprises des dépréciations</b>	<b>521</b>	<b>130</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	521	130
Dotation ou reprise nette aux provisions	(1 178)	58
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 178)	58
<b>Plus-values de cession réalisées</b>	<b>28</b>	<b>28</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	28	28
<b>Moins-values de cession réalisées</b>	<b>(214)</b>	<b>(0)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(214)	(0)
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus ou moins-values de cession	28	28
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	28	28
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE</b>	<b>(1 366)</b>	<b>85</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cession	200	604
Moins-values de cession	(213)	(309)
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE</b>	<b>(12)</b>	<b>295</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>(1 377)</b>	<b>381</b>

### **37 IMPOT SUR LES BENEFICES**

(en milliers d'euros)	2009	2008
Dotations nettes aux provisions		9
Impôts sur les bénéfices	51844	44829
Utilisations de provisions pour impôts	-545	-495
<b>TOTAL</b>	<b>51299</b>	<b>44343</b>

### **38 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur

En K EUR	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%
<b>Audit :</b>	<b>KPMG</b>		<b>Ernst &amp; Young</b>	
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	85	98%	101	100%
- Missions accessoires	2	2%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>87</b>	<b>100%</b>	<b>101</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations :</b>				
- Juridique, fiscal et social		0%		0%
- Technologie de l'information		0%		0%
- Audit interne		0%		0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>100%</b>	<b>101</b>	<b>100%</b>

### **39 PROJET D'AFFECTION DES RESULTATS**

BENEFICE	104 126 003,60
INTERETS AUX PARTS	-1 872 211,50
REMUNERATIONS DES CCA	-7 807 774,08
AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE	-70 834 513,53
AUTRES RESERVES	-23 611 504,49

### **ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE**

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, les Négadis, avenue Paul Arène 83 000 Draguignan.

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de  
Provence-Côte d'Azur**

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
1, cours Valmy  
92923 Paris-La Défense Cedex  
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour Part-Dieu  
129, rue Servient  
69326 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence-Côte d'Azur**

Exercice clos le 31 décembre 2009

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence-Côte d'Azur, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC 2009-04 afférent à la valorisation des swaps.

## **II. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

### ***Estimations comptables***

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, la caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme par votre caisse régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Lyon, le 9 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard

ERNST & YOUNG Audit



Philippe Duchêne